



Réf. Farde e-Assemblées : 2469813

N° OJ : 46

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

Objet : Convention 2022-2026 pour participer au programme de financement de la Coopération belge - Coopération Internationale Communale - Partenariat Bruxelles-Kinshasa.

Le Conseil communal

Considérant le partenariat entre la Ville de Bruxelles et la Ville de Kinshasa, Commune de Kimbanseke, depuis 2002 dans le domaine du renforcement des capacités de l'état civil et de la population;

Considérant que le partenariat s'inscrit dans un programme de financement de la Coopération Belge, le programme de Coopération Internationale Communale et que le programme démarre une nouvelle phase 2022 à 2026;

Considérant l'adoption, par le Collège en sa séance du 15 octobre 2020, de la volonté de poursuivre sa collaboration avec la Commune de Kimbanseke, Kinshasa, et de continuer à bénéficier des subsides fédéraux;

Considérant que Brulocalis, en charge de la gestion du programme de Coopération Internationale Communale, demande la signature d'une convention entre Brulocalis, la Ville de Bruxelles et la commune de Kimbanseke pour accéder au financement;

Considérant que la Ville de Bruxelles mandate comme par le passé la mise en oeuvre et la gestion financière de ce programme a l'asbl "Brussel Internationale Solidariteit Solidarité Internationale" (BRISSI);

Considérant qu'il est dès lors soumis au Collège et au Conseil communal une convention multipartite entre Brulocalis, la Ville de Bruxelles, la commune de Kimbanseke et l'asbl BRISSI qui comprend les conditions de participation et la feuille de route pour le partenariat 2022-2026;

ARRETE:

Article unique : d'autoriser la signature de la convention multipartite entre Brulocalis, la Ville de Bruxelles, la commune de Kimbanseke et l'asbl "Brussel Internationale Solidariteit Solidarité Internationale" (BRISSI) pour la participation au nouveau programme de Coopération Internationale Communale 2022-2026 en faveur du renforcement des capacités des services état civil et population de la commune de Kimbanseke/Kinshasa

Annexes :

[Convention Kimbanseke Kinshasa 2022-2026 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

